



## MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ ET DE RÉSILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)

CREDIT IDA 6245-MG

#### 1. CONTEXTE GLOBAL

Madagascar compte aujourd'hui près de 24 millions d'habitants et fait face à une urbanisation rapide.

La plupart des grandes villes de Madagascar, dont la capitale Antananarivo, sont les premiers concernés par cette urbanisation rapide, qui, combinée avec des infrastructures, des services et des politiques foncières et de l'habitat déficientes a conduit à la prolifération massive de quartiers informels, en particulier dans les bas quartiers insalubres et très exposés aux inondations.

La ville d'Antananarivo a une forte densité urbaine (25 287 hab/km<sup>2</sup>). Pour cette raison, les zones non constructibles sont occupées de façon spontanée et anarchique générant des bidonvilles. En 2010, les constructions illicites représentaient 70 % des habitats réalisés (source : ONU Habitat). Un habitat non planifié et très souvent précaire prolifère dans les zones informelles. L'accès aux services urbains de base demeure un problème tant pour la population urbaine que pour les autorités de la ville. La distribution spatiale en eau reste inégale entre les arrondissements et ne tient pas suffisamment en compte des densités de population. Il en est de même pour la production et la distribution de l'électricité. Les secteurs tels que la gestion des déchets, l'assainissement et les transports urbains sont aussi problématiques. Nombreux sont les habitants d'Antananarivo qui vivent sous la menace d'incendies, d'inondations et d'éboulements. La population des quartiers défavorisés est généralement la plus touchée par ces fléaux.

Sur sollicitation du Gouvernement Malagasy, la Banque Mondiale a alors décidé d'appuyer le développement urbain intégré du Grand Antananarivo sur le long terme, dans le cadre d'une série de projets. Le premier projet de la série, le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience (PRODUIR) mettra en place les conditions de développement de l'approche programmatique et devrait bénéficier d'un financement IDA estimé à 75 millions de dollars US sur 5 ans. Ce projet vise non seulement à améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans les quartiers précaires au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, mais également à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et à prévenir le développement de nouveaux risques.

D'une manière générale, la Résilience est la capacité des communautés à recouvrir d'une catastrophe naturelle donnée (dont les inondations, les tremblements de terre ...). Elle peut avoir des caractères économiques, physiques (en termes de durabilité des infrastructures par exemple), écologiques, sociales ou communautaires.

Une Unité de Gestion de Projet (UGP) est mise en place au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire, Maître d'ouvrage du Projet. L'UGP sera composée d'experts thématiques, sous la supervision hiérarchique d'un Coordonnateur, pour la bonne gestion et exécution du projet.

L'Auditeur interne est :

- Placé sous l'autorité hiérarchique du Coordonnateur du Projet de manière intermittente en tant que structure d'appui à s'assurer que l'exécution du Projet se fasse dans le respect strict des manuels de procédures et que les ressources sont utilisées avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- En relation fonctionnelle avec le Coordonnateur du Projet auquel il rend compte de toutes les activités soumises à sa direction ;
- En situation permanente de coordination avec l'équipe de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour toutes les activités du projet et avec l'AGETIPA.

## **2. MISSION DE L'AUDITEUR INTERNE**

- L'Auditeur interne a pour mission de s'assurer les fonctions administratives, financières et techniques du Projet respectent les manuels des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'UGP que des entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- Détecter d'éventuels risques dans l'organisation du Projet et anticiper toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Apporter des propositions d'améliorations continue à l'équipe de l'UGP pour assurer une bonne gouvernance du Projet et une performance dans la réalisation des opérations

Le titulaire du poste sera chargé d' :

- Evaluer l'application effective des manuels des procédures administratives et financières, ainsi que du système de contrôle interne en vigueur au sein de l'UGP
- Evaluer toutes les fonctions administratives, financières et techniques du Projet en se référant aux normes et méthodologies d'audit interne généralement appliquées ;
- Evaluer la performance opérationnelle et organisationnelle du Projet et proposer toute amélioration lui permettant un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Appuyer l'UGP dans les travaux préparatoires d'audit externe ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Il rend compte au Coordonnateur du Projet des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission. Ses rapports et son plan de travail annuel sont soumis à l'appréciation du Maître d'ouvrage ainsi que du Comité de Pilotage.

## **3. TACHES ET RESPONSABILITES**

En étroite collaboration avec l'équipe de l'UGP et les chefs de projets de l'AGETIPA, l'Auditeur interne exerce les tâches ci-après, sans être exhaustives, en se référant aux normes d'audit interne généralement appliquées :

- Etablissement et mise à jour de la matrice des risques
- Développement d'un plan d'audit répondant aux risques identifiés
- Conseil pour la bonne gestion du projet

### ***Evaluation de l'application des Manuels du Projet et des systèmes de contrôle interne :***

- Evaluer l'application des Manuels des procédures administratives et financières aussi bien au sein de l'UGP qu'auprès de ses bénéficiaires et partenaires ;
- Identifier les faiblesses et proposer la mise à jour des Manuels des procédures administratives et financières et s'assurer de leur application effective ;

- Evaluer le système de contrôle interne en vigueur au sein du Projet et proposer d'éventuelles améliorations ;
- Effectuer un audit continu de la performance du dispositif de contrôle interne. Identifier les faiblesses et proposer les mesures correctives à titre de recommandations ;

***Evaluation des opérations financières, comptables et administratives du Projet :***

- Identifier et détecter les risques liés aux opérations comptables et financières du Projet et recommander des mesures pour anticiper leur occurrence ;
- Mettre en place un mécanisme formel pour enquêter et répondre aux plaintes formulées par des tiers concernant les opérations et les décisions du Projet ;
- Evaluer les systèmes d'information et de gestion ainsi que des outils d'aide à la décision existant au sein du Projet et proposer des améliorations ;
- Evaluer la fiabilité des opérations comptables et financières du Projet et proposer des améliorations dans l'organisation, sur les procédures et la méthodologie du travail ;
- Proposer des mises à jour des procédures comptables et du système de contrôle interne correspondant ;
- Conduire inopinément ou participer à l'inventaire physique périodique des actifs acquis dans le cadre du Projet (immobilisations, stocks de fournitures, caisses) ;

***Evaluation de la performance opérationnelle du Projet :***

- Evaluer la performance du Projet en terme opérationnel et identifier les possibilités d'amélioration selon les critères suivants :
  - o économie : réduction de la consommation des ressources;
  - o efficacité : amélioration du rapport entre les besoins et les services et les ressources consommées à cette fin ; et
  - o efficacité : mesure dans laquelle les buts visés ou l'impact attendu ont été atteints.
- Identifier les risques liés à l'organisation et à la gestion du Projet et proposer des mesures pour les anticiper et/ou les corriger ;
- Proposer de faire appel au service d'Expert ou d'un Cabinet d'audit spécialisé, en cas de besoin, pour effectuer les travaux d'audit technique et audit de gestion ;

***Préparation de l'audit externe :***

- Contribuer dans la vérification l'exécution technico-financière du PTA avant chaque audit externe
- Superviser et vérifier les dossiers à présenter aux missions d'audit annuel et/ou intérimaire et préparer les dispositifs pour l'accueil des Auditeurs externes ;
- Faire suivre la mise en application des recommandations émises par les Auditeurs externes ;
- Assister l'équipe du Projet dans la finalisation du PTA et du budget annuel ;
- Rendre opérationnels et efficaces les systèmes en place par la formation des agents à leur utilisation.
- Ainsi que toutes autres tâches que le Coordonnateur pourra lui confier dans la limite de sa compétence.

**4. PROFIL REQUIS**

**Qualifications et expériences minimales requises :**

- Bac+5 au minimum, ou Master II en Finance, Comptabilité, ou équivalent ;
- 07 ans d'expériences professionnelles dans le métier, au moins cinq (5) ans en tant qu'Auditeur au sein d'un Cabinet d'audit et d'expertise comptable ;
- Expérience dans l'audit des projets financés par les bailleurs de fonds ;
- Expériences en comptabilité publique ;
- Maîtrise de la gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale.

**Personnalité :**

- Disposer de bonnes aptitudes de communication et de travail en équipe ;
- Sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.

**Atouts :**

- Une bonne connaissance de la gestion des projets financés par la Banque mondiale ;
- Une bonne connaissance des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marchés et de décaissement de la Banque mondiale ;
- Une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière et de gestion de projet.

**5. CRITERES DE PERFORMANCE**

- 
- Contribuer à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques du Projet
- Elaborer des rapports d'audit satisfaisants
- Respecter le suivi du plan de travail mensuel et annuel
- Répondre aux critères d'économie, d'efficience, et d'efficacité et assurer la pérennisation des actions